

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

- o Pour : 27
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 30 juin 2026

Date d'affichage :

Le 30 juin 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-07-06/06

OBJET DE LA SEANCE :

Education Artistique et
Culturelle 2026-2027

Demande de subventions

AR Prefecture

043-244300307-20260706-DC2026070606-DE
Reçu le 24/07/2026

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le six juillet,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, JACQUIOT Maxime, SABY François-Régis, RUEL Pascal, SANIEL Alain, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles et RASCLE Bruno, et MMES BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LINAÏEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, PATOUILLARD Marie-Christine, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

Pouvoirs : M. DIGONNET Marc donne pouvoir à Gilles JURY.

M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Nicole BARRALLON.

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. Bruno RASCLE.

Mme SOUTRENON, Vice-Présidente, rappelle la décision n° DB/2024-02-27/14 du 27 février 2024 approuvant la signature de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle pour une durée de 4 ans (soit des années 2023/2024 à 2027/2028) avec la DRAC, la Région et le Département notamment.

Elle explique ensuite que dans le cadre du projet 2027 de l'Education Artistique Culturelle (EAC), il convient de solliciter des subventions auprès de plusieurs cofinanceurs.

A ce titre, elle expose le plan de financement prévisionnel du projet EAC 2027 intitulé « ArTable ! » :

Dépenses	Recettes
EAC : 43 000 €	Région : 7 000 €
	DRAC : 25 000 €
	Département : 3 100 €
	Autofinancement : 7 900 € (dont 5 000 € de valorisation heures agent)
TOTAL : 43 000 €	TOTAL : 43 000 €

Mme SOUTRENON propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le plan de financement prévisionnel du projet EAC 2027,
- sollicite la DRAC pour une subvention la plus élevée possible,
- sollicite la Région Auvergne – Rhône-Alpes pour une subvention la plus élevée possible,
- sollicite le Département de la Haute-Loire pour une subvention la plus élevée possible,
- charge le Président et la Vice-Présidente compétente d'effectuer toutes démarches nécessaires et de signer tout document utile dans ce cadre.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Maryline SOUTRENON,
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260706-DC2026070606-DE
Reçu le 24/07/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le